

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_3\_19

**Objet : Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de défibrillateurs**

**VOTE  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Étaient Absents donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal

Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Étaient Absents excusés :

Étaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition de défibrillateurs**

Monsieur le Maire rappelle le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 rendant obligatoire l'installation d'un défibrillateur automatisé externe dans les établissements recevant du public. La commune a aujourd'hui équipé de défibrillateurs le centre culturel Jean Bernard, l'hôtel de ville, l'Ecole de la Pomme de Pin, le COSEC Saint Exupéry, le gymnase Jérôme Fernandez, l'Ecole Paul Doumer, le stade Xavier Foubert, le Centre Technique Municipal, la Mairie annexe et dans le centre du village en extérieur.

Dans la continuité de cette action, il est prévu l'installation de défibrillateurs au poste de la police municipale et sur le site de la Sainte-Rosalie.

L'acquisition des 2 défibrillateurs est estimée à 2 917.60 € hors taxes.

Monsieur le Maire informe que la commune pourrait bénéficier, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, d'une subvention pour l'acquisition des défibrillateurs à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, à hauteur de 50 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financiers	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	1 458,80 €
Autofinancement	1 458,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 917.60 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition des défibrillateurs ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2024, une subvention à hauteur de 50 % pour l'acquisition de ces défibrillateurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces acquisitions sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC

La secrétaire de séance

  
Chantal GARCIA

